

Le Galéga : Sensibiliser pour mieux gérer

Le Sainfoin d'Espagne ou Galéga (*Galega officinalis*) est une plante invasive dont l'aire de répartition autour du lac du Der est croissante.

Les fleurs et la racine de cette plante sont toxiques pour le bétail. Plusieurs cas de mortalité de moutons liés à la consommation de foin contenant du Galéga se sont produits en 2016 sur la commune de Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson.

Cet incident a soulevé des questions à l'égard de cette plante encore mal connue.

Pour répondre au besoin d'informations des acteurs locaux, Eveline Nivois de la Délégation Régionale Grand Est de l'ONCFS et Aurélien Deschatres de la LPO Champagne Ardenne ont animé le 27 octobre 2016 deux réunions d'information ouvertes à toutes les personnes intéressées : élus, exploitants agricoles, membres d'associations foncières des communes concernées par les 4 sites Natura 2000. Une vingtaine de personnes y a participé. Ces réunions ont été l'occasion d'échanger sur les critères de reconnaissance de la plante, sa biologie, ses effets sur les animaux ainsi que sur des recommandations de gestion. Ces réunions ont permis de sensibiliser les acteurs locaux aux risques de cette plante, la sensibilisation étant une action indispensable dans la gestion des espèces invasives !



Echange avec le Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Depuis plusieurs années, RTE échange avec la LPO Champagne-Ardenne sur le projet de renforcement d'une ligne haute tension traversant le Perthois, au nord du Lac du Der. Une ligne électrique existe déjà dans ce secteur et va être remplacée par une autre, plus puissante. Le tracé des nouveaux câbles a donc été étudié en amont avec la LPO. Ce tracé se situe en effet dans une zone importante d'alimentation des Grues cendrées, qui viennent du Lac du Der. Le passage des oiseaux à proximité de la ligne sera donc très fréquent. Afin de limiter les risques de collision avec les câbles aériens, certains tronçons seront équipés de balises avifaune pour améliorer leur détectabilité par les grues et les oiseaux en général. Le Perthois étant également survolé par un grand nombre d'oiseaux migrateurs, ces derniers bénéficieront également de ce dispositif. On voit par cet exemple que la prise en compte des problématiques de protection de la biodiversité des sites Natura 2000 peut se poser en dehors des périmètres stricts de ces sites.

Contact

Office National de la Chasse
et de la Faune Sauvage (ONCFS)
06 82 75 04 68
eveline.nivois@oncfs.gouv.fr



Ligue pour la protection des oiseaux
Champagne-Ardenne (LPO CA)
03 26 72 54 47
aurelien.deschatres@lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

Directeur de la publication : C. Iboite (ONCFS) / E. Clément (LPO CA) - Conception et Impression : Imprimerie Recto Verso (1000 exemplaires)
Dépôt légal : Mars 2017 - Crédits photos : Aurélien Deschatres, Delphine Paisyn, Laurent Rouschmeyer, Julien Rougé, Fabrice Crosset, Gr. Ougre,



Infosite des sites Natura 2000 Autour du lac du Der (Marne et Haute-Marne)

Les enjeux liés aux zones humides et aux territoires agricoles sont omniprésents autour du lac du Der-Chantecoq. A tel point qu'on en oublierait presque l'intérêt majeur des massifs forestiers qui bordent le plan d'eau.

C'est pourquoi nous avons souhaité mettre en avant ces milieux dans ce nouveau bulletin, le troisième, consacré aux différents sites Natura 2000 « autour du lac du Der ».

Dans sa diversité, la Champagne Humide est caractérisée par une mosaïque de paysages typiques composée à la fois de zones ouvertes, de boisements et de plans d'eau. Les bois et les forêts font partie intégrante de ce patrimoine local et interagissent avec les milieux qu'ils côtoient.

Si certaines espèces sont spécialisées et strictement forestières, d'autres n'utilisent la forêt que de manière épisodique au moment de la nidification, pour y passer l'hiver ou pour y faire une halte et se reposer.

Oiseaux particulièrement farouches, les Cigognes noires fréquentent en nombre les rives sauvages et difficiles d'accès du "Vieux Der". S'il chasse dans les prairies, le Milan noir installe son nid dans un arbre dominant des lisières boisées.

Les oiseaux ne sont pas les seuls à profiter de ces espaces. S'ils se reproduisent dans les mares et sur les rives des lacs et des étangs, les amphibiens vivent la majeure partie de l'année dans les boisements limitrophes. De même, la grande majorité des chauves-souris, qui chassent les insectes dans nos campagnes ou au-dessus de l'eau, fréquente les parcelles de bois matures où elles peuvent trouver une cavité, une fissure ou une simple écorce décollée pour y installer leur gîte.

De multiples espèces prioritaires sont concernées de la même manière et il était donc important de souligner les rapports qui unissent la faune à la forêt.

Ce numéro comporte ainsi des informations sur les emblématiques pics, des précisions sur les contrats Natura 2000 forestiers ou encore des explications sur la fonction des îlots de vieillissement et de sénescence.

Enfin et à l'aide de deux exemples concrets vous constaterez que pour bien comprendre les acteurs du territoire, le mieux est d'aller à leur rencontre sur le terrain.

Bonne lecture !

Etienne Clément
Président LPO
Champagne-Ardenne



Loge de Pic noir

SOMMAIRE

Ilot de sénescence ou de vieillissement ? 2

Quelques exemples de contrats forestiers

Matinée martelage avec l'ONF à la Cornée du Der ! 3

Zoom sur les pics inscrits à l'Annexe 1 de la Directive oiseaux

Le Galega : Sensibiliser pour mieux gérer 4

Echange avec le Réseau de Transport d'Electricité (RTE)





Lorsque l'on parle de biodiversité dans les milieux forestiers, on parle très souvent de l'intérêt de conserver les vieux arbres : ceux avec des cavités, les chandelles et même les arbres morts. Oiseaux, mammifères -dont les chauves-souris-, insectes....

La liste des espèces concernées par ce type d'habitat est considérable (nidification, repos, nourrissage, hibernation...).

Lors de la mise en place de mesures de gestion pour favoriser ces espèces inféodées aux vieux bois, les forestiers utilisent des termes bien particuliers : ilots de sénescence et ilots

de vieillissement. Mais de quoi parle-t-on exactement ?

Quelle gestion forestière est mise en place en fonction du type d'ilot ?

Dans un ilot de vieillissement, on allonge tout simplement le cycle d'exploitation sur une surface comprise entre 0,5 ha et quelques ha. Même si on y laisse les arbres vieillir plus longtemps, les tiges de l'essence objectif (en Champagne

Humide, le chêne) doivent garder une valeur technico-économique suffisante.

Dans un ilot de sénescence, on fait le choix de laisser sur quelques hectares la forêt vivre sa vie jusqu'à effondrement complet et on ne tolère pas les travaux forestiers (sauf de sécurité). Les tiges de l'essence objectif ne seront jamais récoltées. Ce sont donc de « mini réserves naturelles intégrales ».

La localisation de ces ilots doit être réalisée de manière à répondre aux enjeux locaux : secteur à forte valeur biodiversité, maillage de fonctionnalité écologique (Trame Verte et Bleue)...

Un bon exemple : lors de l'écriture du nouveau plan de gestion de la Forêt Domaniale du Der, l'ONF s'est rendu sur le terrain avec les animateurs de la ZPS (LPO et ONCFS) afin de pouvoir localiser de manière pertinente, en cohérence avec le Document d'Objectifs, les ilots de vieux bois sur ce massif.

L'ONF doit mettre au moins 1% des forêts domaniales en ilot de sénescence et 2 % en ilot de vieillissement.

Le 21 mars, l'ONCFS et la LPO ont participé à une matinée martelage en forêt domaniale du Der (Cornée du Der) avec les agents forestiers de l'ONF.

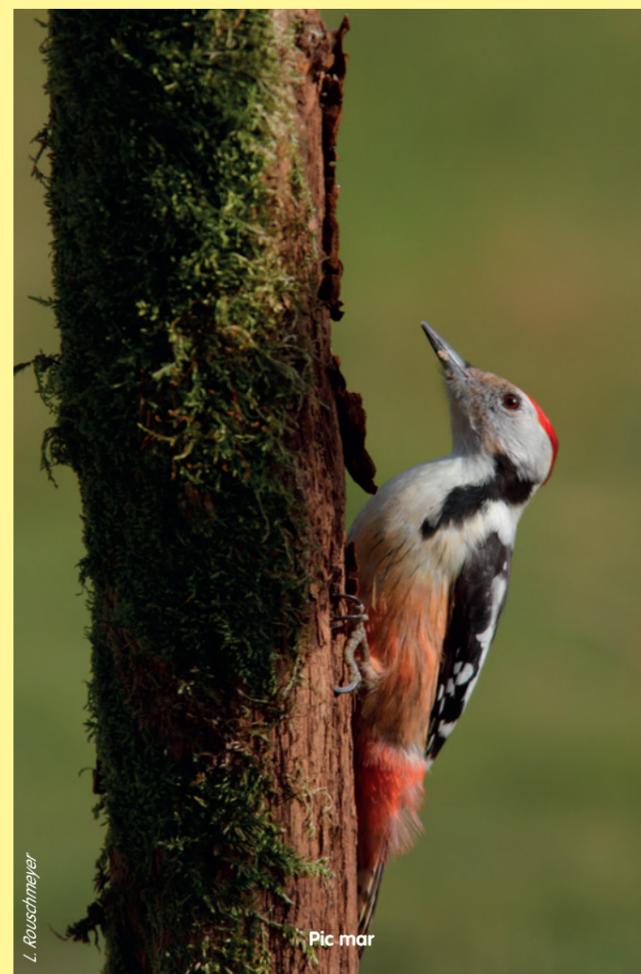
Un des buts de cette matinée était de repérer des arbres favorables à la biodiversité et pouvant être éligibles à un éventuel contrat Natura 2000 « dispositif favorisant le développement du bois sénescant ».

Ce fut également l'occasion de nombreux échanges autour des arbres « bios » favorables aux oiseaux cavernicoles, aux rapaces et aux chauves-souris présents sur ce massif. Une loge de Pic noir occupée a été découverte et cet arbre, destiné à être coupé, a été préservé. L'espèce étant très souvent fidèle à sa loge, il s'avère plus cohérent de conserver les arbres déjà occupés afin d'éviter qu'il en fore un autre.



Zoom sur les pics inscrits à l'Annexe 1 de la Directive oiseaux

Deux des trois espèces de pics appartenant à la Directive Oiseaux sont présentes au sein du site Natura 2000 : le Pic mar et le Pic noir.



Le **Pic mar** recherche les forêts de feuillus et ses densités en Champagne humide peuvent localement être élevées dans les plus vieilles futaies de chêne. C'est un pic discret qui reste le plus souvent dans les frondaisons des arbres. Son chant, qui retentit entre février et la mi-avril, permet aux connaisseurs de le détecter plus aisément.

Pour nicher, il recherche le plus souvent les chênes mais il s'accommode d'autres essences comme les trembles, les tilleuls.... Les menaces qui pourraient peser sur cette espèce sont le rajeunissement des forêts et la transformation des anciens taillis sous futaie en futaie régulière. Il lui faut donc des vieilles parcelles, des gros arbres et des arbres morts sur pied.

Le Pic noir est le plus gros des pics visibles dans nos régions. Son évolution est atypique, exclusivement montagnard dans les années 50, il a connu une forte expansion en direction des plaines et notre région fut l'une des premières à être colonisée.

Il fréquente au sein du site Natura 2000, l'ensemble des boisements matures où il recherche des arbres d'au moins 45 à 50 cm de diamètre. Ces arbres importants et en particulier des hêtres permettent le creusement de la loge de nidification. La principale menace sur l'espèce est la coupe des arbres forcés alors que le Pic noir est très fidèle aux arbres de nidification.

La présence de bois mort sur pied ou au sol est très favorable à l'espèce.

Quelques exemples de contrats Natura 2000 forestiers

Deux contrats forestiers peuvent, en particulier, intéresser les acteurs forestiers des Sites Natura 2000 autour du Der. Il s'agit du dispositif favorisant le développement du bois sénescant et le contrat création ou rétablissement de mares forestières.

Les arbres concernés ne devront pas subir de travaux pendant 30 ans.

Pour en savoir plus, contacts : aurelien.deschatres@lpo.fr et eveline.nivois@oncf.gov.fr

Créer une mare (ou la restaurer si elle est encombrée) favorise l'ensemble de la faune forestière en passant bien entendu par les amphibiens (Triton crêté par exemple) et les libellules qui s'y reproduisent mais aussi les mammifères (dont les chauves-souris) et les oiseaux qui viennent s'y nourrir ou s'y désaltérer. Natura 2000 permet d'obtenir des aides pour réaliser ces travaux.



Le propriétaire forestier peut mettre en place le dispositif favorisant les bois sénescants de deux manières :

- ilots de 0,5 ha minimum avec au moins 10 tiges/ha éligibles ;
- arbres disséminés (indemnités à partir du troisième arbre).

Les arbres éligibles sont les arbres à cavités, les arbres fissurés, les arbres avec un diamètre égal ou supérieur aux seuils d'exploitabilité locaux.